

ENJEUX DE LA FORMATION PREPARATOIRE A L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

Le permis de conduire est devenu un véritable passeport.

Objectif de la formation à la conduite : amener le conducteur débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

La formation théorique validée par l'épreuve du "code" permet de transmettre les clés de compréhension de la sécurité routière. Dès votre entrée en formation vous allez devoir acquérir des compétences pour ne pas mettre en danger votre sécurité tout en contribuant au respect de l'environnement.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION AU PERMIS B

1 - Avant toute inscription et entrée en formation vous effectuerez **une évaluation de niveau**.

Cette appréciation permet l'estimation du nombre d'heures de conduite nécessaires à votre formation pratique. Cette formation sera d'au moins 20 heures pour la catégorie B. Le contrat de formation commence lorsque cette évaluation a été réalisée. Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties.

Vous pouvez vous former en alternant la formation théorique et la formation pratique.

2 - Formation théorique :

Des tests sont effectués sur téléviseur (séries pilotées par ordinateur ou grâce à une Box Multimédia) :

- En salle tous les jours pendant les heures d'ouverture du bureau. Chaque test comprend 40 questions autocorrigées.
- Des tests en cours collectifs corrigés par un enseignant : durée 1 heure.
- Des tests de code sur le site internet de l'auto-école avec un suivi personnalisé.

Tout est mis en œuvre pour présenter le candidat dans les meilleurs délais si son niveau est satisfaisant.

3 - Formation pratique :

- Il s'agit dans un premier temps d'apprendre à maîtriser le véhicule.
Les conditions de trafic différent contribuant de façon à parvenir progressivement à une conduite autonome, sécuritaire et responsable.

Le livret d'apprentissage est consultable en ligne grâce à un code de connexion transmis par mail à l'inscription.

Une fiche de suivi dématérialisée retrace votre progression et valide vos compétences.

En fin de formation l'enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer l'aptitude de l'élève au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Ce bilan peut s'effectuer dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

CONDITIONS DE PASSAGE DES EXAMENS

L'EXAMEN THÉORIQUE :

- L'âge requis est de 15 ans minimum dans le cadre de la Conduite Accompagnée et 17 ans pour une formation traditionnelle au permis B ou Conduite Supervisée.
- L'examen est organisé par des organismes privés agréés par L'État.
- Le candidat est soumis à 40 questions et répond sur tablette individuelle. Certaines questions sont sous forme de vidéo ce qui demande d'être attentif comme en situation de conduite
- **Le résultat**, transmis par mail le jour même, est favorable si le score minimum est de 35/40 (soit 5 fautes maximum)
- **La validité du code est de 5 ans.**

L'EXAMEN PRATIQUE :

L'épreuve se déroule sur une durée de 32 minutes. Un formateur vous accompagne sur le centre d'examen, vous vous installez au poste de conduite du véhicule-école et l'enseignant à l'arrière, l'expert prend place à l'avant côté passager.

L'épreuve pratique est évaluée par un expert : inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Après avoir vérifié l'identité du candidat, celui-ci lui explique les modalités de l'examen :

- Installation au poste de conduite
- Une phase de conduite effective en ville, sur route et autoroute
- La réalisation d'une manœuvre (marche arrière, épi, créneau, rangement en bataille) et d'un arrêt de précision.
- Procéder à un parcours de conduite autonome de 5 minutes environ en suivant un itinéraire ou en se rendant vers une destination préalablement établie
- Effectuer la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule
- Répondre à une question liée à la sécurité routière et aux notions de premiers secours

Tout au long de l'épreuve le candidat examiné devra appliquer les règles du code de la route, adapter sa vitesse aux différentes situations dans un souci d'économie et de limitation de gaz à effet de serre, faire preuve de courtoisie envers les usagers vulnérables (cyclistes, piétons...)

- **Le résultat** : l'évaluation réalisée par l'expert consiste en un bilan de compétences devant être acquises pour conduire en toute sécurité. L'expert réalise une analyse des points positifs et négatifs restitués par rapport à une compétence donnée et retranscrit de façon formelle ce bilan dans une grille d'évaluation.

Il est généralement possible consulter ce résultat 48 h après le passage de l'examen en consultant le site de la Sécurité Routière - <http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire>

- **Résultat FAVORABLE** : La demande de permis de conduire s'effectue en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr/>